30/10/2026

Grands fonds méditerranéens : l'Italie et l'Espagne bloquent la proposition de la Turquie visant à étendre l'interdiction du chalutage de fond, mettant ainsi en danger les écosystèmes fragiles des grands fonds

Rome - Sous l'impulsion de l'Italie et de l'Espagne, l'Union européenne (UE) a honteusement dit non à la protection des grands fonds en bloquant une décision visant à étendre l'interdiction du chalutage de fond en Méditerranée et en mer Noire de 1 000 à 800 mètres de profondeur, manquant ainsi une occasion historique de renforcer la protection des abysses méditerranéens. Cette proposition a été présentée par la Turquie, lors de la réunion annuelle de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) qui s'est tenue à Rome du 26 au 30 octobre 2026, et soutenue par l'Égypte, le Liban, le Monténégro et le Maroc.

Jusqu'alors, la position de la Commission européenne était claire ; dès 2023, elle avait entamé les pourparlers au sein de la CGPM sur l'extension de la mesure d'interdiction qu'elle a soutenue publiquement lors du Conseil « Agriculture et pêche » de juin 2026. Pourtant, l'Italie et l'Espagne ont refusé ne serait-ce que d'envisager une mise en œuvre progressive de l'interdiction sur deux ans, telle que proposée par la Turquie, sans fournir aucune justification raisonnable.

Face à la détermination de ces deux pays à faire échouer sa proposition, la Turquie a annoncé qu'elle la présenterait à nouveau l'année prochaine, lors de la session annuelle de la CGPM qui se tiendra à Ankara. Par ailleurs, les ONG présentes à la réunion sous le statut d'observateur ont constaté pour la première fois la présence massive de représentants du secteur au sein de la délégation italienne.

Vera Coelho, directrice générale et vice-présidente d'Oceana en Europe, a fait part de son indignation : **« *Cette inaction est une honte, car elle montre que l'Italie et l'Espagne peuvent prendre en otage tout le bassin méditerranéen au profit de quelques chalutiers industriels, alors qu'il est prouvé que les répercussions économiques de l'extension sont minimes. Alors que la région est en proie à de violentes vagues de chaleur, le principe de précaution aurait dû prévaloir afin de protéger le rôle essentiel des écosystèmes des grands fonds en tant que refuges climatiques. Ce résultat soulève également des inquiétudes quant au leadership revendiqué par l'UE et à sa capacité à mettre en œuvre concrètement la conservation des océans.* »**

Ce revers expose les habitats vulnérables des grands fonds aux impacts de la pêche, malgré leur rôle crucial pour la biodiversité marine, la résilience climatique et la reconstitution de stocks surexploités à forte valeur ajoutée, tels que la crevette rouge. Alors que la Méditerranée se réchauffe plus rapidement que les autres océans et se trouve confrontée à des vagues de chaleur marines de plus en plus intenses, le rejet de cette mesure est d'autant plus difficile à justifier que sa mise en œuvre aurait un impact socio-

économique négligeable sur le secteur de la pêche, comme l'ont montré les études pilotes menées par la CGPM sur l'ensemble du bassin.

Pour sa part, Domitilla Senni, directrice de MedReAct, a exhorté **« *les pays méditerranéens et l'Union européenne à maintenir cette dynamique et à étendre l'interdiction de la pêche au chalut en eaux profondes au plus tard en 2027* ».** Elle a également tenu à **« *saluer l'initiative de la Turquie et des pays qui ont déjà mis en place des interdictions nationales concernant la pêche au chalut de fond à plus de 800 mètres, notamment l'Égypte, le Monténégro et la France.* »**

« La Turquie a démontré qu'un pays méditerranéen pouvait jouer un rôle de premier plan dans la protection des grands fonds, et elle a reçu le soutien de pays situés sur les deux rives du bassin. Il est profondément décevant que l'Italie et l'Espagne aient choisi de bloquer une mesure - dont le coût pour le secteur de la pêche est marginal - qui offre des avantages durables pour la biodiversité et les stocks halieutiques. Nous continuerons à travailler avec nos partenaires afin que cette interdiction soit étendue lors de la session de l'année prochaine à Ankara, » a déclaré Zafer Kızılkaya, président de la Fondation pour la conservation de la Méditerranée (Akdeniz Koruma Vakfı).

Contacts :

Emily Fairless, chargée de communication à Oceana; efairless@oceana.org; +32 478 038 490

Luisa Colasimone, Conseillère principale en communication à MedReAct ; lglcolasimone@gmail.com; +32 479 100 067

DISCLAIMER: *This message and its attachments are addressed exclusively to the recipient and may contain confidential information subject to professional secrecy. Its communication, reproduction or distribution is prohibited without the express authorization of FUNDACION OCEANA. If you are not the intended recipient, please delete this message and inform us of the error via email.*

DATA PROTECTION: *Pursuant to applicable regulations on the protection of personal data, Regulation (EU) 2016/679 of 27 April 2016 (GDPR) and Spanish Organic Law 15/1999 of 13 December (LOPD), we inform you that the personal data and email address collected from the interested party or from public sources will be processed by FUNDACION OCEANA for the purpose of sending communications about our services and will be saved as long as there is a mutual interest to do so. The data will not be shared with third parties, except when required by law. We inform you that you can exercise the rights of access, rectification, portability and deletion of your data and those of limitation and opposition to their processing by contacting europe@oceana.org If you believe that the processing of your data fails to comply with current regulations, you can submit a claim to the data controller at www.agpd.es.*